

Procès-verbal

de l'Assemblée Générale de la FSD

du 21 mars 2013

Hotel National - Berne

Ordre du jour

1. Salutations
2. Liste de présence, désignation des participants avec droit de vote et élection du scrutateur
3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 22 mars 2012
4. Membres
 - 4a) Demande du Comité d'exclusion d'un membre
 - 4b) Nouveaux membres
5. Approbation du rapport du président
6. Approbation des comptes et du rapport des réviseurs
7. Décharge au comité
8. Commission de la formation professionnelle
9. Élection du comité et du président
10. Budget 2013 et fixation du montant des cotisations
11. Divers
12. Date de l'AG 2014

1. Salutations

Le président de la FSD, Martin Stalder, salue les membres présents et leur souhaite la bienvenue à l'assemblée générale 2013. Il salue tout particulièrement M. Toni Hasenböhler, membre d'honneur de la FSD.

Le président informe que l'invitation, envoyée le 15 février 2013, est parvenue aux membres conformément aux dispositions statutaires.

2. Liste de présence, désignations des participants avec droit de vote et élections du scrutateur

Conformément à la liste de présence, 33 membres sont présents à l'assemblée générale. De plus, 3 membres ont fait usage de leur droit, conformément à l'article 18, alinéa e des statuts, de transmettre leur voix à un autre membre présent. Ainsi 36 membres sur 43 sont représentés à l'assemblée générale.

La majorité relative se situe à 19.

Décision : Sur proposition de M. Stalder, est élu scrutateur, M. Uli Lachmuth.

Uli Lachmuth accepte son élection.

M. Ryffel désire connaître le nom des sociétés qui ne sont pas présentes. Le président, Martin Stalder, cite le nom des entreprises absentes à l'AG.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 22 mars 2012

Le PV a été envoyé aux membres par courrier postal, c'est pourquoi il est proposé de ne pas en donner lecture. M. Martin Stalder ouvre la discussion.

M. Ryffel demande la parole et pose les questions suivantes :

Point 3 : En 2012, 9 membres étaient absents lors de l'assemblée générale. Lesquels ? Réponse de Martin Stalder : sur demande, nous pourrions fournir la liste des absents de 2012 ultérieurement.

M. Ryffel : les 9 absents ont-ils été déférés devant le comité conformément au point 24 des statuts de la FSD ?

Réponse du président : Non, ces membres n'ont pas été déférés devant le comité. Leur absence a toutefois été inscrite dans le PV.

M. Ryffel : Point 10 : A ce jour, aucune définition du « technicien » n'a été fournie. Pourquoi ?

Réponse de Martin Stalder : La définition a été fournie avec la circulaire de déclaration d'effectif.

Point 4, question de M. Ryffel : Qu'en est-il de l'exclusion de l'entreprise Stop Pigeon ?

Réponse du président : Ce problème s'est réglé par la mise en faillite de cette entreprise.

Le président ouvre la discussion concernant le PV. La parole n'est pas demandée.

Décision : Le PV de l'assemblée générale du 22 mars 2012 est accepté par 35 voix et une abstention

4. Membres

4a) Demande du comité d'exclusion de la FSD de l'entreprise Insektol AG Pest Control

Martin Stalder justifie la demande d'exclusion de la manière suivante :

L'engagement de M. Ryffel en tant que membre fondateur et président d'Allpeco, fédération concurrente à la FSD, est considéré par le Comité, conformément à l'art. 10 des statuts, comme une conduite nuisible aux intérêts de la Fédération, qui porte préjudice à la Fédération et à toute la branche. Une branche composée de peu de membres, doit selon la FSD rester unie et forte, afin de parvenir aux buts qu'elle s'est fixés. C'est pourquoi le comité donne un préavis positif à l'exclusion de la société Insektol AG Pest Control de la FSD. Conformément aux statuts, M. Ryffel a été informé de la procédure ouverte en vue de son exclusion de la FSD.

Conformément à l'article 10 des statuts, M. Ryffel a la possibilité de prendre position avant la prise de décision d'exclusion. Martin Stalder demande à M. Ryffel s'il veut prendre la parole. M. Ryffel répond qu'il veut prendre position et précise qu'il ferait recours en cas d'exclusion. M. Ryffel lit ensuite sa prise de position concernant la demande d'exclusion de la FSD de son entreprise Insektol AG Pest Control.

M. Ryffel récuse toute conduite nuisible aux intérêts de l'association. Une copie papier de la prise de position est remise à la FSD. Elle peut être consultée, sur demande.

Martin Stalder répond que :

La FSD doit favoriser la qualité de la branche. La réputation des désinfestateurs doit être améliorée afin qu'ils soient reconnus comme les garants du « pest management ». Il est très important que les désinfestateurs, par le canal de la FSD, s'expriment d'une seule voix en Suisse.

Demande de M. Ryffel : demande à l'assemblée de rejeter l'exclusion de son entreprise Insektol AG Pest Control. Par ailleurs, il demande que la votation se fasse à bulletin secret.

Martin Stalder rétorque que les statuts ne prévoient pas de vote à bulletin secret. Le vote se fera donc à main levée.

Vote : Pour l'exclusion : 26; Abstentions : 10.

Le président constate que l'exclusion de l'entreprise Insektol AG Pest Control est ainsi effective. L'exclusion sera encore confirmée à M. Ryffel par courrier recommandé. M. Ryffel doit rendre sa carte de vote et perd immédiatement son droit de vote.

a. Nouveau adhérents

Le président, Martin Stalder, informe que trois sociétés ont adhéré à la Fédération durant l'année écoulée. Ce sont :

- **Firma BITIS**
- **Firma Loos Ins**
- **Firma ImmoProtect**

De plus, deux candidats ont également demandé à adhérer à la FSD.

L'entreprise Paul Grob AG a démissionné de la Fédération.

5. Approbation du rapport du président

Le rapport du président a été envoyé aux membres par courrier postal.

Le président soumet le rapport à la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Décision : Le rapport du président est accepté par 34 voix et 2 abstentions.

6. Approbation des comptes et du rapport des réviseurs

Martin Stalder passe la parole au membre du comité Sandra Egli.

Les comptes ont été adressés aux membres par courrier postal.

Les comptes sont soumis à la discussion.

La question est posée pourquoi les coûts d'administration sont nettement plus élevés que les années précédentes. Sandra Egli répond que l'augmentation est due à la reprise du secrétariat par le Centre Patronal. Enfin Sandra Egli attire l'attention de l'auditoire sur le rapport de révision de Siegenthaler Revision AG du 12 mars 2013 qui se termine par la suggestion d'approuver les comptes.

Décision : Les comptes et le rapport des réviseurs sont acceptés par 34 voix et une abstention.

7. Décharge au comité

Décision : Décharge est donnée au comité par 32 voix et 2 abstentions

Martin Stalder remercie les membres de la FSD au nom des membres du comité pour la confiance qui leur est accordée.

8. Commission de la formation professionnelle

Martin Stalder passe la parole à Gérard Cuendet. Celui-ci note que la commission de la formation professionnelle a investi beaucoup de travail dans le développement de l'offre de formation continue. De plus, Gérard Cuendet signale les formations de base et continues, qui sont planifiées en 2013 et 2014. La présentation de Gérard Cuendet est jointe au présent PV.

9. Élection du Comité et du président

Martin Stalder informe au préalable que tous les membres du comité se portent candidat à leur réélection. Par conséquent, l'élection du comité se fera avant celle du président.

Décision : Le comité est reconduit dans sa forme actuelle par 29 voix et 6 abstentions.

Martin Stalder se propose à la réélection en tant que président de la FSD. Il n'y a pas d'autre candidature.

Décision : Martin Stalder est reconduit unanimement par acclamation en tant que président.

10. Budget 2013 et fixation des cotisations

M. Martin Stalder laisse la parole à Sandra Egli. Le budget a été adressé aux membres par courrier. Il est basé sur le nombre de techniciens déclarés par les membres. En cas de non réponse, le nombre de techniciens de 2012 a été conservé. Les cotisations des membres, des sponsors et des finances d'entrées restent inchangées par rapport à 2012.

Sandra Egli précise que le déficit prévu en 2013 est dû aux coûts extraordinaires prévus pour la révision des cours de formation de base.

Décision : Le montant des cotisations reste inchangé.

Décision : Le budget 2013 est accepté à l'unanimité.

11. Divers

Martin Stalder demande si quelqu'un désire prendre la parole. Le comité est reconnaissant pour toute observation.

Gérard Cuendet demande à l'assemblée s'ils ont des remarques ou des vœux concernant la formation continue. Gérard Cuendet se tient à disposition pour toute question concernant la formation.

Pas d'autre intervention.

12. Date de l'assemblée générale 2014

La date de l'assemblée générale 2014 de la FSD est fixé au 27 mars 2014.

Martin Stalder clôt l'assemblée générale 2013 de la FSD en remerciant les membres présents de leur participation active et leur souhaite d'ici à la prochaine assemblée générale beaucoup de succès.

L'assemblée remercie par ses applaudissements.

Berne, le 7 mai 2013

Martin Stalder

Thomas Schaumberg

Annexe : Présentation de G. Cuendet